

**Convocations : 26 mai 2016**

L'an deux mil seize le trente mai à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :** Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert, Madame FAYOLLE Myriam, Monsieur DENCHE Pascal, Madame VOINOT Valérie, Monsieur BRACCO Arnaud.

Excusés : Madame CORDEL Sophie, Madame POMEON Nathalie qui donne procuration à Myriam Dagouret, Monsieur Bertrand EXERTIER,

Absent : Monsieur EXERTIER Benoit, Madame CAILLOD Catherine,

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Myriam FAYOLLE.

**1-Présentation de l'association Espace Belledonne :**

Monsieur le Président Bernard Michaud et Madame la directrice Sophie Gouin font une présentation succincte de l'association qui comprend 4 salariés. Un Power point est ensuite commenté par le Président ( Power point joint au compte rendu ).

A la suite de cette présentation conviviale, les élus décident de reprendre l'ordre du jour portant sur l'adhésion de la commune à cette association à la prochaine réunion du conseil municipal.

**2-Point financier sur les prix pratiqués pour les TAP, la garderie périscolaire et le repas de cantine ::**

Après un tour de table, les élus décident à l'unanimité de reconduire les prix pratiqués cette année scolaire .

A savoir :

- > 105 € par enfant pour participer au TAP du jeudi après midi ( possibilité de payer en 3 fois )
- > 2 € la session de garderie périscolaire quelque soit le temps passé
- > le prix du repas scolaire n'est pas augmenté par la commune, qui répercutera, si elle a lieu, l'augmentation de la société Vacavant.
- > Myriam Fayolle informe les élus sur l'avancement du recrutement du dernier prestataire TAP . Cet intervenant proposant un atelier " Hipop", et demande 45 € de l'heure. Après une discussion entre élus, la décision sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal
- >

**3-Décisions modificatives sur les budgets 2016 :**

Suite à une remarque de Madame le percepteur, sur la reprise du résultat de l'année 2015 il est décidé la décision modificative suivante sur le budget principal section investissement recette :

- 1068 : - 46291
- 001 : + 46291

sur le budget assainissement section investissement recette :

- 1068 : - 8672
- 001 : + 8672

**4-Fournisseur combustible batiments communaux :**

Gilles Monnet prend la parole et explique qu'il est nécessaire de choisir un fournisseur de combustibles avant le 1er juillet 2016 comme l'exige la loi.

Engie, fournisseur de gaz actuel a envoyé une proposition de convention pour trois ans d'engagement.

Après lecture de la convention, les élus décident, à l'unanimité, de choisir Engie comme fournisseur de gaz pour un contrat de trois ans et autorise le maire à signer la convention.

**4- Fête du village compte rendu réunion:**

Myriam Fayolle fait un compte rendu de la dernière réunion concernant l'organisation de la fête du village. Le club de foot, propose une quinzaine de bénévoles pour cette journée. Les diverses actions sont mises en place.

**5- Emploi saisonnier : candidatures :**

Le Maire lit deux candidatures reçues mineuremment. Malheureusement ces deux postulants sont mineurs et donc ne possèdent pas le permis de conduire. Monsieur Alain Thibaut se charge de publier l'annonce auprès des adhérents du club de foot. Après une discussion entre élus, il est convenu que l'entretien de la commune sera proposé à une entreprise d'espaces verts, si aucune candidature n'est enregistrée au 15 juin 2016.

**6-Devis cage de foot école :**

Suite à la demande des professeurs des écoles qui souhaiteraient remplacer les cages de foot de l'école passablement détériorées, le Maire a demandé deux devis .Alain Thibaut fait remarquer que des normes de sécurité doivent être respectées. Pascal Exertier propose de demander un devis aux entreprises fournissant le matériel au club de foot.

Cet ordre sera repris à la prochaine réunion.

**7-Pavillon Sainte Anne ( départ des locataires actuels ) :**

Le Maire informe les élus du départ des locataires actuels, au 1er juillet 2016.

**8 Divers :**

- ❖ Accessibilité des bâtiments communaux : Suite à un courrier du Préfet qui exige un état des lieux et un planning des travaux concernant la mise aux normes en accessibilité des bâtiments communaux pour le 31 décembre 2016 , il est décidé de réunir la commission d'accessibilité avec l'architecte pour définir le planning, l'état des lieux étant fait.
- ❖ Traçabilité des défibrillateurs : L'employé communal a été briffé par Myriam Fayolle pour faire un état de fonctionnement des deux défibrillateurs une fois par mois, à date fixe.
- ❖ La rencontre des élus avec la référente de Biblio Savoie sera commentée à la prochaine réunion du conseil municipal
- ❖ Le Maire lit un courrier reçu de Messieurs Leblanc et Bruandet. Ce courrier commente le comportement des joueurs de boules, des incivilités commises et de la gêne occasionnée pour les riverains. Après avoir pris connaissance du courrier les élus décident de prendre un arrêté rappelant les règles de civisme à respecter pour vivre en bon entente.
- ❖ Les panneaux interdisant la circulation des poids lourds dans le village sont installés.
- ❖ Michel Ladoux propose d'organiser une soirée vidéo se rapportant sur la vie du train du PLA
- ❖ L'employé communal est chargé d'acheter et de planter les fleurs
- ❖ Pascal Exertier, Dominique Lambert, Gilles Monnet et le Maire feront le tour des chemins communaux pour décider des tranches à remettre en état cette année
- ❖ Lecture du dernier compte rendu

la prochaine réunion aura lieu le jeudi 30 juin 2016 à 20 h.  
La séance se termine à 23h.

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz

